

Réf : **CM/SLC.048**  
Pôle Elevage  
Dossier suivi par : Christophe Martelet  
Tél : **06.71.47.81.23**  
**Christophe.martelet@haute-garonne.chambagri.fr**

Toulouse, le 21 avril 2020

**Objet** : Commission de monte publique 2020

**Siège social**

32 rue de Lisieux  
CS 90105  
31026 Toulouse Cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

**Antennes**

Château de Capdeville  
140 allée du château  
31620 Fronton  
Tél. : 05.61.82.13.28  
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque  
31460 Caraman  
Tél. : 05.61.27.83.37  
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes  
31605 Muret Cedex  
Tél. : 05.34.46.08.50  
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot  
31800 St-Gaudens  
Tél. : 05.61.94.81.60  
Fax : 05.61.94.81.65

Madame, Monsieur,

En raison de la situation exceptionnelle à laquelle nous sommes tous confrontés, nous ne sommes pas en capacité d'organiser la commission de monte publique des béliers en 2020 dans les conditions habituelles.

**Les béliers devront quand même être autorisés à transhumer** par un contrôle documentaire et sanitaire (négatif en épiphyse et génotypage tremblante ARR/ARR) et les nouveaux béliers feront l'objet d'un agrément temporaire. Ils devront être présentés en 2021 pour éventuellement obtenir un agrément définitif.

Pour inscrire vos béliers transhumants, nous vous demandons de nous faire parvenir **avant le 15 mai 2020** la fiche d'inscription ci-jointe, idéalement par mail, accompagnée des résultats épiphyse C et du génotypage tremblante.

Comme les années précédentes, seuls les béliers adultes et / ou les jeunes mâles doubles résistants (ARR/ARR sur prise de sang) seront acceptés en commission de monte publique.

Concernant la prophylaxie, face aux difficultés rencontrées en cette période de confinement, elle sera réalisable à la descente d'estive avant le 31 octobre 2020. Cependant, **l'obtention de l'autorisation de transhumance reste en vigueur**. Pour cela, vous pouvez retirer auprès de votre responsable d'estive le document de demande de transhumance que vous enverrez rempli à la DDPP31.

Restant à votre disposition,  
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

**Christophe MARTELET**  
Responsable du Pôle élevage



**Fiche d'inscription des béliers pour la commission de monte publique 2020**

**FORMULAIRE A RETOURNER AVANT LE 15 mai 2020 :**

[christophe.martelet@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:christophe.martelet@haute-garonne.chambagri.fr)

Monte Publique – Chambre d'agriculture Haute-Garonne – 6 Espace Pégot – 31800 SAINT-GAUDENS

Je soussigné(e).....Cheptel N° .....

Demeurant à .....

Mail .....@.....

SOLLICITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA MONTE PUBLIQUE L'AUTORISATION D'UTILISER UN OU PLUSIEURS BELIERS ET DONT LES RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION SONT MENTIONNES CI-DESSOUS.

**Tous les reproducteurs (jeunes et adultes) qui seront présentés en commission 2020 devront être ARR/ARR pour être autorisés à transhumer.**

**RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION DU OU DES BELIERS  
PROPOSE(S) A LA COMMISSION 2020**

N° DES BOUCLES DES BELIERS N° national complet (exemple FR 265999 10055) RECTO VERSO	UPRA OUI/NON	GENOTYPAGE	SERA SUR L'ESTIVE DE :

**RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION DES BELIERS AYANT OBTENU L'AGREMENT DEFINITIF  
LES ANNEES PASSEES (doivent faire l'objet d'une analyse épididymite)**


**J'AUTORISE le LVD à communiquer tout résultat d'analyse épididymite aux Services Vétérinaires dans le cadre de la monte publique.**

**JE M'ENGAGE :** 1 - à demander le prélèvement de sang de chacun de ces béliers, pour la recherche de l'Epididymite.

2 - à demander le génotypage tremblante des animaux non génotypés

**Nom de mon vétérinaire : Dr ..... à .....**

Fait à ..... le .....

**Signature :**

## MEMENTO

### Monte Publique 2020

### « Situation COVID 19 »

Si vous souhaitez faire estiver un ou plusieurs béliers en Haute-Garonne, ils devront être agréés par la Commission Départementale de la Monte Publique.

#### **Pour cela, vous devez :**

- **Renvoyer :**

**La fiche d'inscription, demande d'autorisation d'utilisation ci-dessus, avant le 15 mai 2020 à : [christophe.martelet@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:christophe.martelet@haute-garonne.chambagri.fr) ou Chambre d'agriculture Haute de la Garonne – Monte Publique 6 Espace Pégot – 31600 SAINT GAUDENS.**

- **Effectuer :**

**Le contrôle sérologique avant le 15 mai 2020, au plus tard :** Epididymite sur tous les béliers. Veuillez préciser à votre vétérinaire d'indiquer sur les feuilles sérologiques « **Epididymite Contagieuse Monte Publique** » en face des numéros des béliers concernés.

**Le génotypage tremblante :** Seuls les béliers avec un génotypage ARR/ ARR (double résistant) sont admis à la commission de monte publique. Il est indispensable de faire génotyper même les très jeunes mâles qui pourraient partir en estive.

- **Poser :**

**Sur les béliers un bouton de couleur** pour identifier les animaux validés temporairement par la commission. Ce bouton vous sera envoyé par courrier **avant le 31 mai 2020** avec une attestation d'agrément temporaire. **Ces béliers devront être présentés à nouveau en commission en 2021 pour obtenir un éventuel agrément définitif.**

**Les béliers agréés définitivement (boucle rouge)** par le passé seront exemptés du passage en commission. Ils devront obtenir **un résultat négatif à l'analyse épididymite.**

- **Donner :**

Au responsable de votre zone de transhumance l'autorisation de montée des béliers de votre troupe.

**Tout mâle non agréé devra être castré pour monter en estive et cela quel que soit son âge, qu'il ait 2 mois ou 2 ans, la règle est la même**